



Sud Brionnais
Communauté de Communes

Un Territoire de Caract'Air

Budget Principal
Compte administratif 2015
Note explicative de synthèse

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

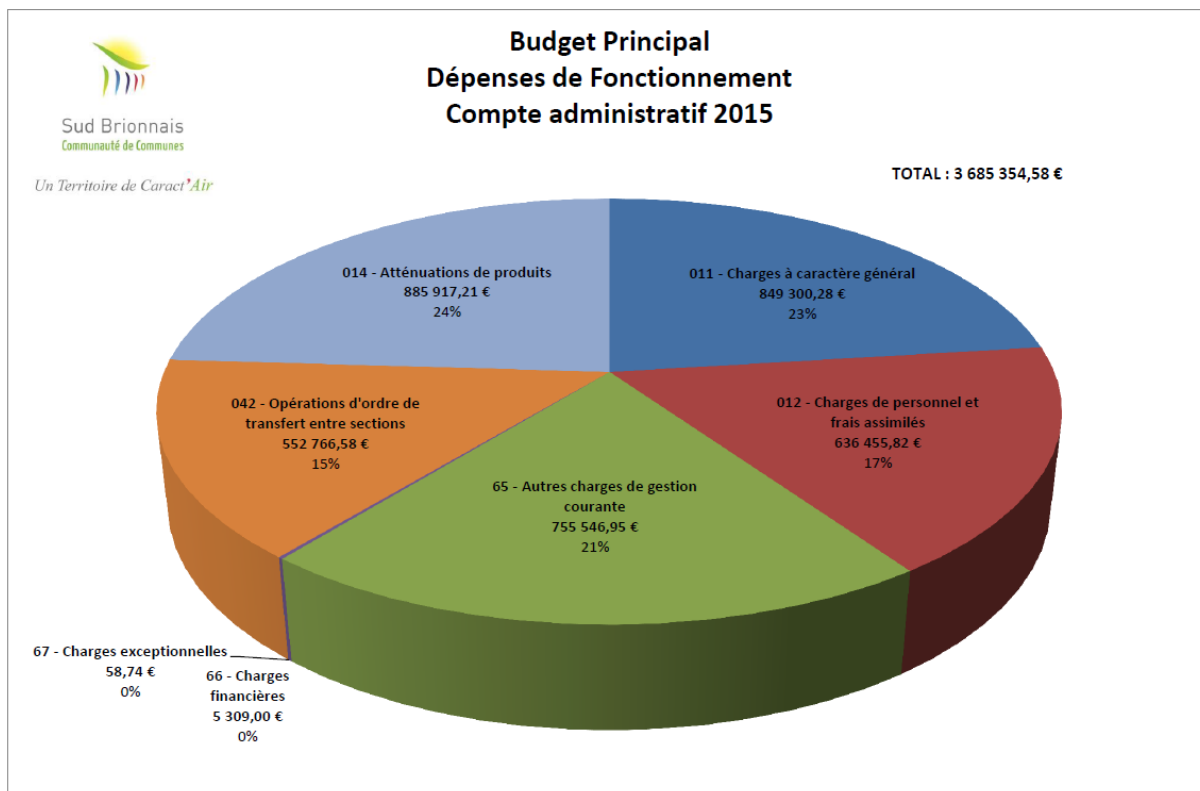
A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

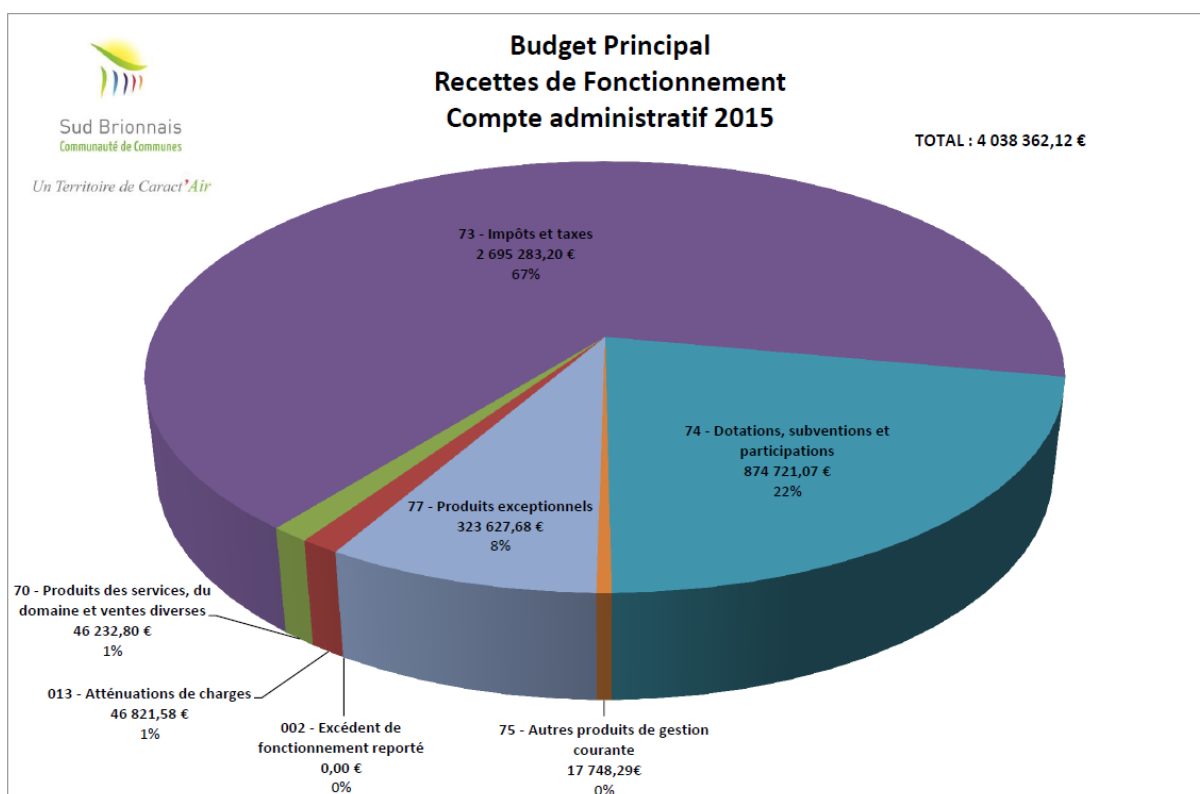
- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Fonctionnement

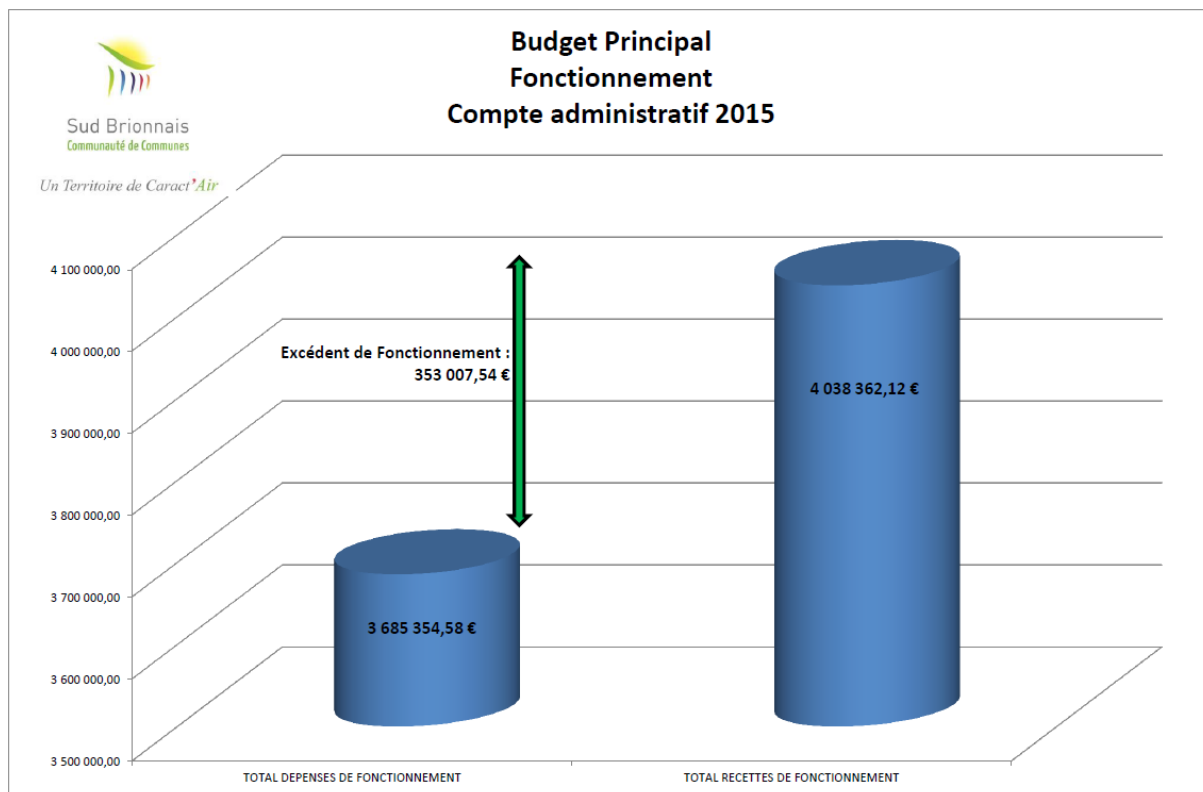
Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement

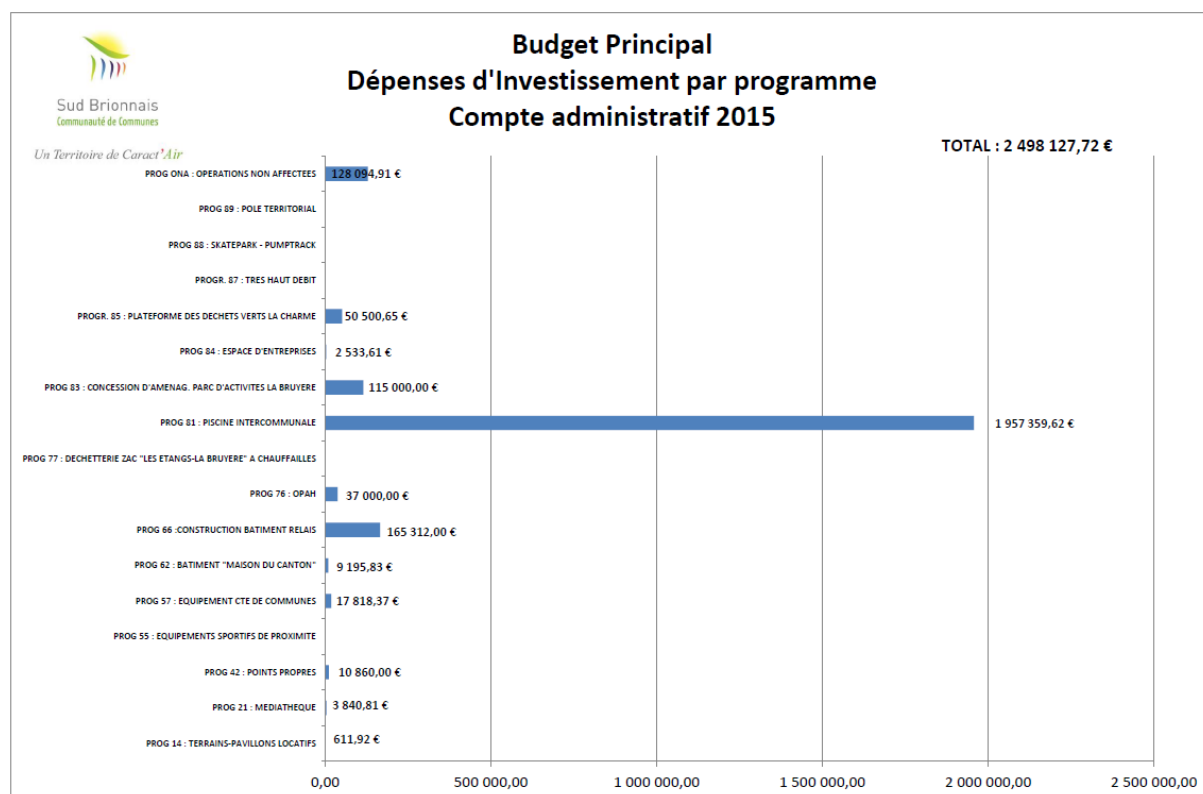


Résultat de l'exercice

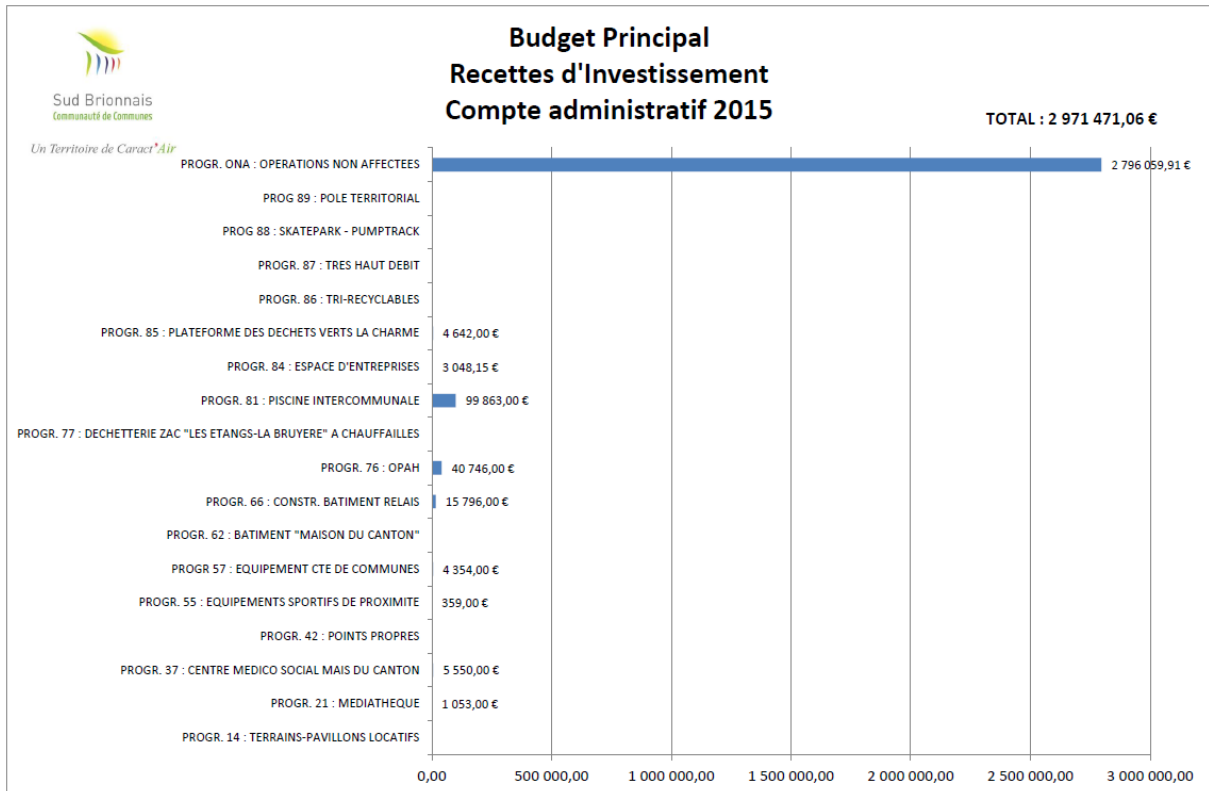


Investissement

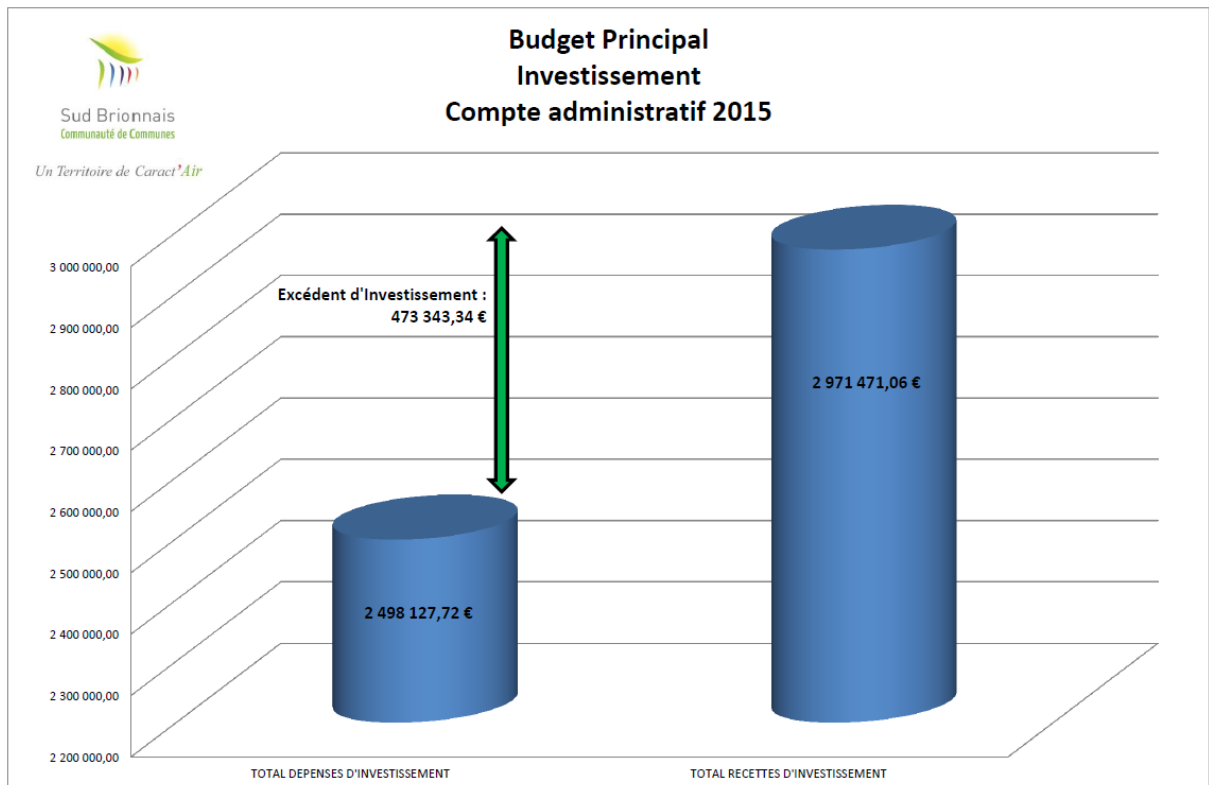
Dépenses d'Investissement



Recettes d'Investissement



Résultat de l'exercice



Résultats du compte administratif 2015

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	réalisé	2 971 471,06	4 038 362,12	7 009 833,18
	restes à réaliser (RAR)	1 348 994,00		1 348 994,00
DEPENSES	réalisé	2 498 127,72	3 685 354,58	6 183 482,30
	restes à réaliser (RAR)	2 019 345,50		2 019 345,50
Résultat de l'exercice hors RAR	Excédent de l'exercice 2015	473 343,34	353 007,54	826 350,88
	Déficit			
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté n-1	302 765,84		
	Excédent	776 109,18	353 007,54	1 129 116,72
Résultat de l'exercice avec RAR	Excédent	105 757,68	353 007,54	458 765,22
	Déficit			

La dette

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de la Dette						
Capital restant dû au 31 décembre de l'exercice	1 040 446,64	930 814,68	831 585,11	728 525,04	637 823,18	2 043 655,79
Annuité en capital de la dette	126 360,49	110 550,06	99 229,57	101 559,99	92 161,95	94 167,41
Intérêt de la dette	38 051,29	53 402,04	29 269,22	26 826,91	24 005,78	22 027,03
Taux d'endettement	6,23%	6,20%	4,75%	4,30%	3,92%	4,19%
Capacité de désendettement	1,63	1,64	1,95	1,25	1,24	4,13

L'encours de la dette a augmenté en 2015 du fait du recours à un emprunt de 1 500 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation de la piscine.

L'annuité en capital et les intérêts de la dette ont peu évolué en 2015 car les sommes de l'emprunt pour le financement des travaux de réhabilitation de la piscine n'ont été versées que le 25 novembre.

Le taux d'endettement est un ratio traduisant la part des recettes réelles de fonctionnement correspondant à la charge de la dette.

Un critère de bonne gestion normalement admis est un taux d'endettement ne dépassant pas 15%.

Au 31 décembre 2015, le taux d'endettement de la Communauté de communes est de 4,19%. Cependant l'impact de l'emprunt pour le financement des travaux de réhabilitation de la piscine ne sera ressenti qu'en 2016.

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Pour la Communauté de communes, ce ratio s'établit, en 2015, à 4,13 ans.

Au 31 décembre 2015, la durée de vie résiduelle moyenne des emprunts de la Communauté de communes est de 12,52 ans.